Mairie de la Garde — **Arrondissement de** Toulon

Du Vingt Août — an mil huit cent quarante-deux, à Cinq — heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Antoine Louis Artique — département

Agé de Vingt quatre — ans, né à Toulon — département du Var — le Huit — du mois de Juillet — mil huit cent Vingt Sept — profession de Entrepreneur — domicilié à Toulon — département de Var — fils majeur de Jean Artique — profession de propriétaire — domicilié à la Garde — département de Var, lui présent et des feus Claudine Rose Cassienne, ses père et mère, ses aïeuls et aïeules paternels et maternels, ses bisaïeuls et bisaïeules paternels et maternels, tous décédés, d'une part.

Et de Marie Anne Claire Bac, sans profession, âgée de Vingt deux ans, née à la Garde — département de Var — le Trente du mois de Juillet — mil huit cent Vingt quatre — domiciliée à la Garde — département de Var — fille mineure de Jean François Bac, en son vivant profession de propriétaire cultivateur, domicilié à la Garde — département de Var, ses père et mère, mis huit cent et de Dorothée Ange, sa veuve, sans profession, y domiciliée, ses aïeuls et aïeules paternels et maternels, tous décédés, d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° la publication de mariage faite par Monsieur l'Officier de l'état civil de la Commune du Revest (Var), et par nous sans opposition, le dimanche Trois de Mois avril courant.

2° l'extrait de l'acte de naissance de futur époux, l'acte de naissance de la future épouse, l'extrait d'acte de décès de la mère de future épouse, ainsi que l'acte de décès du père de la future épouse ci-dessus dénommés et énoncés.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Anne Claire Bac et l'autre Antoine Louis Artique.

En présence de Simon Joseph Nicolas — âgé de Cinquante — ans, profession d'Officier de santé — domicilié à la Garde — département de Var

De Simon Francois Camille Martin — âgé de Trente deux ans, profession de propriétaire — domicilié à la Garde — département de Var

De Simon Simon Wilhelmin — âgé de Trente huit ans, profession de Jardinier — domicilié à la Garde — département de Var

Et de Simon Marie Bertrand Bonnaud — âgé de Cinquante deux ans, profession de Garde champêtre — domicilié à la Garde — département de Var

Après quoi, moi Simon Augustin Agassard maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les témoins, lecture faite, les autres comparants ont déclaré ne savoir ni écrire ni signer.

Bonnaud — Agassard

7e et dernier feuillet

Mairie de la Garde — **Arrondissement de** Toulon

N° 12.

ACTE DE MARIAGE de Pierre Teillet — an mil huit cent quarante-deux, à quatre heures du soir

Agé de Cinquante — ans, né à Cuges — département des Bouches du Rhône — le Six — du mois de Mars — mil huit cent Vingt sept — profession de boulanger — domicilié à Cuges — département des Bouches du Rhône, fils majeur de Jean Antoine Maurel — profession d'Aubergiste — domicilié à Cuges — département des Bouches du Rhône et de Elizabeth Bonifay, ici présente & consentant, d'une part.

Et de Séraphine Louise Castelan, âgée de Vingt sept ans, née à Hyères — département du Var — le vingt huit du mois d'Octobre — mil huit cent quatre vingt — domiciliée à la Garde — département du Var — fille mineure de Jean François Castelan, profession de Cultivateur, domicilié à la Garde — département du Var — et de Magdeleine Guillot, ici présente & consentant, d'autre part.

Les actes préliminaires sont: 1° les Publications de mariage faites sans opposition, par l'officier de l'état civil de la ville commune de Cuges, à pareilles, les dimanches Onze & Dix-neuf jours Janvier courant des actes de mariage en bonne forme & choses.

2° Reconnaissance & Ratification faite de l'acte commis dans les publications susdites, en la première époque, où il est mis en cette commune de la Garde. Ratification faite de l'extrait du dit acte de naissance.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Séraphine Louise Castelan & l'autre Philippe Maurel.

En présence de Louis Maurel — domicilié à Cuges — département des Bouches du Rhône — âgé de Soixante deux ans, profession de commissionnaire — oncle paternel de la future épouse.

De Thomas Mentor — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de Vingt deux ans, profession de ouvrier maçon — parent des futurs époux.

De Jean Chretien — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de Vingt huit ans, profession de Jardinier — parent des futurs époux.

Et de Joseph Chretien Genevier — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de trente trois ans, profession de Marchand de vin — parent des futurs époux.

Après quoi, moi Simon Augustin Agassard, Maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le Mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les époux & par les témoins, comme notoirement les autres comparants requis de signer, mis lecture faite.

Philippe Maurel — Mentor — Chretien — Genevier — Agassard